



Renseignement Validité election cse

Par Laurence 1970

Bonjour,
Lors d'une élection cse du mois dernier (mi-novembre), une liste syndicale s'est présentée et a été élu, or aucun membre de cette liste n'était syndiqué. Est-ce légal ? A ce jour la situation n'as pas évolué.
Ddans l'attente de votre réponse je reste disponible si vous avez des questions.
Cordialement
Laurence1970

Par ESP

Bonsoir
Vous devriez trouver votre réponse ici:
[url=https://www2.liaisons-sociales.fr/ressources/dossiers-juridiques/cse/organisation-elections/listes-electorales.html]https://www2.liaisons-sociales.fr/ressources/dossiers-juridiques/cse/organisation-elections/listes-electorales.html[/url]

Par morobar

Bonjour,
aucun membre de cette liste n'était syndiqué
Il est probable que vous n'en sachiez rien du tout.
De plus cette appartenance n'est pas un critère d'éligibilité au CSE.

Par Prana67

Bonjour,
Il n'est pas obligatoire d'être syndiqué pour être sur une liste syndicale. Il faut juste faire partie du bon collège électoral et être éligible notamment en ayant l'ancienneté requise.
Comment savez vous que ces salariés ne sont pas syndiqués ?

Par Laurence 1970

On sait qu'ils ne sont pas syndiqués parce que ils l'ont dit tout simplement.

Par morobar

parce que ils l'ont dit tout simplement.
Et moi je dis que je vote pour la NUPES.
Ce qui est complètement faux.

Par AGeorges

Bonsoir,
Sont éligibles les électeurs âgés de 18 ans révolus au moins ayant travaillé dans l'entreprise depuis un an au moins, à l'exception des conjoint, partenaire d'un PACS, concubin, ascendants, descendants, frères, s?urs et alliés au même degré de l'employeur (art. L. 2314-19).

Pas d'autre condition.

Par Prana67

Et moi je dis que je vote pour la NUPES.

Très bon choix